



CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CARNET DE MEMBRE

1. Validité annuelle du carnet de membre

Le carnet de membre permettra à son titulaire d'accéder librement à l'enceinte de L'AQUÀRIUM DE BARCELONA pendant un an à partir de la réalisation de celui-ci, son renouvellement étant nécessaire à l'expiration de la période de validité pour continuer à profiter des avantages du carnet. Ces avantages ne sont pas cumulables avec d'autres offres et promotions que pourrait réaliser le centre.

2. Conditions et utilisation du carnet de membre

Le carnet ne peut être acquis qu'aux guichets du centre et sur notre page web <https://www.aquariumbcn.com> et c'est un produit non remboursable.

Étant donné les caractéristiques du carnet (entrées avec une date ou une période d'exécution spécifiques), s'applique ce qui est disposé dans l'art. 103.I) de la Loi Générale pour la Défense des Consommateurs et Usagers, le droit de désistement au système d'achat d'entrées étant exclus.

Le carnet est pour l'utilisation exclusive du titulaire, et il est valide pour n'importe quel jour de la semaine, suivant le calendrier officiel et dans l'horaire du centre et dans le respect de ses normes de fonctionnement et de sa sécurité, ainsi que des normes et protocoles sanitaires en vigueur à tout moment. Les dates d'ouverture et de fermeture seront décidées unilatéralement par la direction du centre.

L'acquisition du carnet suppose l'acceptation du contenu des Normes de Fonctionnement de L'AQUÀRIUM DE BARCELONA et par conséquent son application complète pendant votre séjour dans les installations. Vous pouvez consulter les normes de fonctionnement sur la web <https://www.aquariumbcn.com>.

Le carnet est un document personnel et non transférable. ASPRO OCIO S.A. se réserve le droit de vérifier l'identité du porteur à chaque fois qu'il sera utilisé, la présentation de la carte d'identité, du passeport ou du permis de conduire en vigueur étant obligatoire. Les moins de douze ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte majeur

Vous devrez conserver le carnet pendant tout votre séjour dans les installations de L'AQUÀRIUM DE BARCELONA et le cas échéant le montrer au personnel si nécessaire.

3. Services exclus

On fait mention particulière du fait que sont exclus du carnet les services de consigne, les photographies, la restauration et le magasin, les événements spéciaux, ainsi que tous les autres services qui ne sont pas exclusivement les services d'accès et de séjour dans les installations du parc, même si avec le carnet vous disposez de réductions spéciales dans notre magasin et dans notre cafétéria-restaurant.

Le carnet ne donne pas droit à accéder à des spectacles, des attractions ou des activités payantes, des expositions ou des événements temporaires également payants organisés par ASPRO OCIO S.A. ou par des entreprises externes.

4. Services inclus

Avec le carnet de membre de L'AQUÀRIUM DE BARCELONA vous disposez de réductions spéciales de 10% pour des achats dans notre magasin et sur les produits de notre cafétéria-restaurant en présentant le carnet de membre.

De plus, vous obtiendrez une réduction de 10% dans les activités suivantes payantes organisées par L'AQUÀRIUM DE BARCELONA:

- Fêtes d'anniversaire : pour les enfants de 3 à 12 ans. Activité avec réservation préalable.
- Personnel de l' Aquarium pour une journée: pour les enfants de 8 à 14 ans. Activité avec réservation préalable.
- Expériences avec des requins:
 - Plongez avec les requins: à partir de 8 ans.
 - Immersion avec des requins: à partir de 18 ans.
 - Dormir avec les requins: pour les enfants 8 à 12 ans. Activité sur réservation préalable.

5. Limitations pour des circonstances exceptionnelles

Dans certaines circonstances à caractère exceptionnel, comme pour des raisons météorologiques, de capacité, de sécurité ou de santé publique, et dans la mesure de ce qui est raisonnablement possible, avec avis préalable des titulaires du carnet sur la page web et/ou les profils officiels sur les réseaux sociaux, ASPRO OCIO S.A. se réserve le droit de limiter à ces titulaires les jours ou heures d'accès libre au centre pour les motifs mentionnés, sans droit d'indemnisation.

Dans le cas où la fermeture temporaire soit la conséquence d'une alerte sanitaire (par exemple, à cause de la COVID-19), la validité du carnet sera automatiquement étendue pour une période équivalente à la fermeture pendant la période qui suivra immédiatement.

6. Retrait du carnet de membre pour faute grave

ASPRO OCIO S.A. se réserve le droit d'admission, d'expulsion de ses installations et de retrait du carnet, sans possibilité de remboursement, pour l'un des motifs suivants:

- Manquement aux normes présentes
- Altération de l'ordre
- Usage frauduleux du carnet
- Avoir une conduite qui gêne ou porte préjudice aux autres clients
- Provoquer n'importe quel type de dégradation, préjudice ou dommage dans les installations de L'AQUÀRIUM DE BARCELONA

7. Protection des données personnelles

L'acquisition du carnet suppose de remplir et de remettre le formulaire destiné à cet effet aux guichets du centre. Dans la mesure où celui-ci recueille des données personnelles, ASPRO OCIO S.A. vous informe que:

INFORMATION DE BASE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES	
RESPONSABLE	ASPRO OCIO S.A.
FINALITÉ PRINCIPALE	Gestion de la souscription du carnet de membre
LÉGITIMATION	Consentement de l'intéressé
DESTINATAIRES	On ne cèdera pas les données à des tiers, sauf autorisation expresse ou obligation légale
DROITS	Accéder, rectifier et supprimer les données, portabilité des données, limitation ou opposition à leur traitement, transparence et droit à ne pas être l'objet de décisions automatisées.
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	Vous pouvez consulter l'information supplémentaire et détaillée sur notre Politique de confidentialité sur https://www.aquariumbcn.com/politica-de-privacidad/
DATA PROTECTION OFFICER (DPO)	GRUPO ADAPTALIA LEGAL – FORMATIVO S.L. C/ de Julián Camarillo, 26, 28037. Madrid Tél. 915 533 408 legal@grupoadaptalia.es

8. Nullité et inefficacité des clauses

Si n'importe quelle clause était déclarée, totalement ou partiellement nulle ou inefficace, telle nullité ou inefficacité affecterait non seulement cette disposition, ou une partie de celle-ci, remplaçant pour tout le reste les autres conditions, et l'on tiendra cette disposition ou une partie de celle-ci qui résulterait affectée, comme non mise.

9. Législation applicable et juridiction

Les conditions présentes qui sont applicables seront interprétées et régiront en conformité avec la législation espagnole. Pour toute question de litige qui pourrait surgir les parties se soumettront à la juridiction des tribunaux de Barcelone.